

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est saisi d'une requête de la Société PROMILOR qui demande le déclassement de la partie du chemin dite du "Bon Curé" comprise entre l'avenue de Génobois et la RN 57.

D'autre part, une parcelle de terrain formant un triangle appartenant à la Commune, cadastré Y 61 lieudit "La Justice" contenance 1 a 30, devra être ajoutée à la cession du Chemin du côté de la RN 57. La même surface devra devenir propriété communale près de l'avenue de Génobois (plan ci-joint).

Il rappelle que le plan d'aménagement de la ZAC de LUDRES SUD a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 Avril 1972. De ce fait, ce chemin inclus dans le périmètre de la ZAC est appelé à ne plus avoir d'utilité puisqu'il sera remplacé par une nouvelle voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, demande :

- l'ouverture d'une enquête administrative pour le déclassement de ce chemin et l'échange de la parcelle Y 61.

Il sera cédé pour un franc symbolique. Une délibération portant déclassement définitif interviendra après enquête.